

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLERGUER

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-environnement

Rennes, le 12 avril 2024

EAU DU PAYS DE SAINT MALO

(0089)

Type **Code** **Nom** **Prélevé le :** mardi 09 avril 2024 à 10h05
Prélèvement 03500168387
Installation CAP 000040 RETENUE DE BEAUFORT (PONT D'ATELLE) **par :** EDDY SZYMCZAK
Point de surveillance P 0000000063A3 RETENUE DE BEAUFORT (PONT D'ATELLE) **Type visite :** RS
Localisation exacte CONDUITE EB EXTERIEURE **Motif :** CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501
(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : RSAD (Code SISE : 00174416) Dossier : 24.1487.1	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M. Nickel	2,7 µg/L		20,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00168387)

Eau brute, avant traitement, conforme aux limites et références de qualité réglementaires en vigueur pour les paramètres analysés.